

- ALLOCATION TEMPORAIRE COMPLEMENTAIRE ET COMPLEMENT INDIVIDUEL
TEMPORAIRE DES INGENIEURS DU CONTROLE DE LA NAVIGATION AERIENNE -
A.T.C. - C.I.T. - I.C.N.A.

RAPPORT ANNUEL

2020

I. LE RAPPORT DE GESTION5

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS13

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES26

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

SOMMAIRE

I. LE RAPPORT DE GESTION	5
PRESENTATION GENERALE	7
FINANCEMENT DU FONDS	8
ALLOCATION TEMPORAIRE COMPLEMENTAIRE (ATC)	8
COMPLEMENT INDIVIDUEL TEMPORAIRE (CIT)	8
GESTION ADMINISTRATIVE	9
INDICATEURS	10
LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES (NOMBRE DE PAIEMENTS)	10
EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES EN 2020	10
PREVISIONS DE SORTIE DU REGIME ENTRE 2021 ET 2032 :	10
GESTION FINANCIERE	11
PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS DU FONDS ICNA	12
II. LES COMPTES ANNUELS	13
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	15
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	15
RESULTAT ET RESERVES	18
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	19
FAITS CARACTERISTIQUES	19
EVENEMENTS POST-CLOTURE	19
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	19
PRINCIPES GENERAUX	19
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	19
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	21
1 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21
2 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES	22
3 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	22
4 : CAPITAUX PROPRES	23
5 : DETTES ET COMPTES RATTACHES	23
6 : COMPTES DE REGULARISATION	23
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	24
7 : PRESTATIONS	24
8 : FRAIS DE GESTION	24
9 : FINANCEMENT PRINCIPAL	24
10 : RESULTAT FINANCIER	25
11 : RESULTAT EXEPTIONNEL	25
III. CERTIFICATION DES COMPTES	26

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

L'allocation temporaire complémentaire (ATC - instituée par la loi n°97-1239 du 29 décembre 1997 de finances rectificative pour 1997, article 46) et le complément individuel temporaire (CIT - institué par la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, article 124) sont versés aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA), radiés des cadres sous certaines conditions (loi n°89-1007 du 31 décembre 1989, article 6-1).

S'agissant du CIT, le décret n°2016-1892 du 27 décembre 2016 et l'arrêté du 27 décembre 2016 qui modifie l'arrêté du 4 décembre 1998 viennent compléter la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

Les bénéficiaires de cette mesure sont les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne :

- radiés des cadres par limite d'âge ou pour invalidité à compter du 1^{er} janvier 2012,
- lorsqu'ils n'ont pas pu acquérir la durée des services et bonifications nécessaire pour obtenir le pourcentage maximum de pension.

Le décret n°98-1096 du 4 décembre 1998 a créé le fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire. Ce fonds est depuis nommé fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire et du complément individuel temporaire (décret n°98-1096 modifié par décret n°2016-1892 du 27 décembre 2016).

La gestion de ce fonds est assurée par le directeur général de la Caisse des Dépôts, assisté d'un comité de suivi dont la composition, les attributions et le fonctionnement sont définis par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'aviation civile, du ministre chargé de la Fonction Publique et du ministre chargé du Budget (article 3 D 98.10.96).

Conformément à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1998 portant application du décret précité, cette instance, composée de représentants de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), de la Direction du Budget, de la Direction générale de l'administration et de la Fonction Publique et de la Caisse des Dépôts se réunit au moins une fois par an, afin d'examiner la gestion administrative, ainsi que la gestion comptable et financière du fonds.

Les modalités de la gestion administrative et financière du fonds sont définies par une convention du 16 septembre 2014, signée entre la DGAC et la Caisse des Dépôts, qui a remplacé la convention du 5 février 1999.

Trois avenants à cette convention, dont le n°3 signé en avril 2018, précisent les modalités de gestion comptable et financière consécutives à la création du Complément Individuel Temporaire (CIT).

FINANCEMENT DU FONDS

ALLOCATION TEMPORAIRE COMPLEMENTAIRE (ATC)

Le compte sur lequel sont imputées les sommes nécessaires au paiement de l'allocation temporaire complémentaire est crédité mensuellement par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

L'allocation temporaire complémentaire (ATC) est payée mensuellement à terme échu aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres ou à leurs ayants cause.

(en euros)

Années	Cotisations ICNA et Abondement DGAC	Ventilation des cotisations et abondement		
		Abondement DGAC		Cotisations recalculées
		Montant DGAC (abondement employeur)	Trop-versés fonds Polynésie et Nouvelle Calédonie *	
1999	7 371 159	700 000		6 671 159
2000	3 587 594	700 000		2 887 594
2001	4 260 656	700 000		3 560 656
2002	4 967 772	700 000		4 267 772
2003	5 575 240	700 000		4 875 240
2004	5 698 658	700 000		4 998 658
2005	15 343 980	700 000		14 643 980
2006	11 511 545	700 000	509 604	10 301 941
2007	12 127 120	700 000	526 001	10 901 119
2008	11 465 615		592 405	10 873 210
2009	12 303 773		690 522	11 613 251
2010	11 900 586		460 235	11 440 351
2011	11 433 042			11 433 042
2012	16 145 147	4 800 000		11 345 147
2013	16 939 830	5 500 000		11 439 830
2014	18 086 734	6 337 365		11 749 369
2015	18 627 837	6 890 000		11 737 837
2016	20 059 008	8 240 000		11 819 008
2017	24 908 571	12 600 000		12 308 571
2018	20 441 506	7 700 000		12 741 506
2019	23 728 104	11 200 000		12 528 104
2020	15 192 799	2 700 000		12 492 799

* Trop-versé d'un montant total de 2,8 millions d'euros porté au crédit du compte de la CDC entre 2006 et 2010, correspondant au reversement par la DGAC de la totalité de l'ISQ (Indemnité Spéciale de Qualification) et non uniquement à la part relative aux cotisations ICNA dont le taux est de 24,6 % (message du 23 février 2011).

COMPLEMENT INDIVIDUEL TEMPORAIRE (CIT)

La DGAC a réalisé 5 versements depuis 2015 pour un total de 11,17 M€ afin de financer le CIT (4,7 M€ en 2015, 1,87 M€ en 2016, 1,8 M€ en 2017, 1,8 M€ en 2018, 1 M€ en 2019, pas de versement en 2020).

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds " Allocation temporaire complémentaire et complément individuel temporaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne " est assurée par la Direction des gestions mutualisées à l'établissement de Bordeaux au sein de la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

L'activité de l'unité « Gestion spécifique », en charge de l'ICNA se décompose en deux grandes fonctions :

- la liquidation et la révision des allocations,
- le paiement des allocations et pour certains ingénieurs, des compléments individuels temporaires.

Tous les mois, le service gestionnaire procède :

- à la liquidation des dossiers,
- au versement de l'allocation et du complément,
- à toutes les mises à jour nécessaires (coordonnées bancaires et postales, rappels, retenues, etc....),
- au reversement des oppositions pour pension alimentaire ou pour avis à tiers détenteurs,
- à la régularisation, auprès des ayants cause, de la situation après décès des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des finances.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds, qui a également en charge l'organisation du comité de suivi.

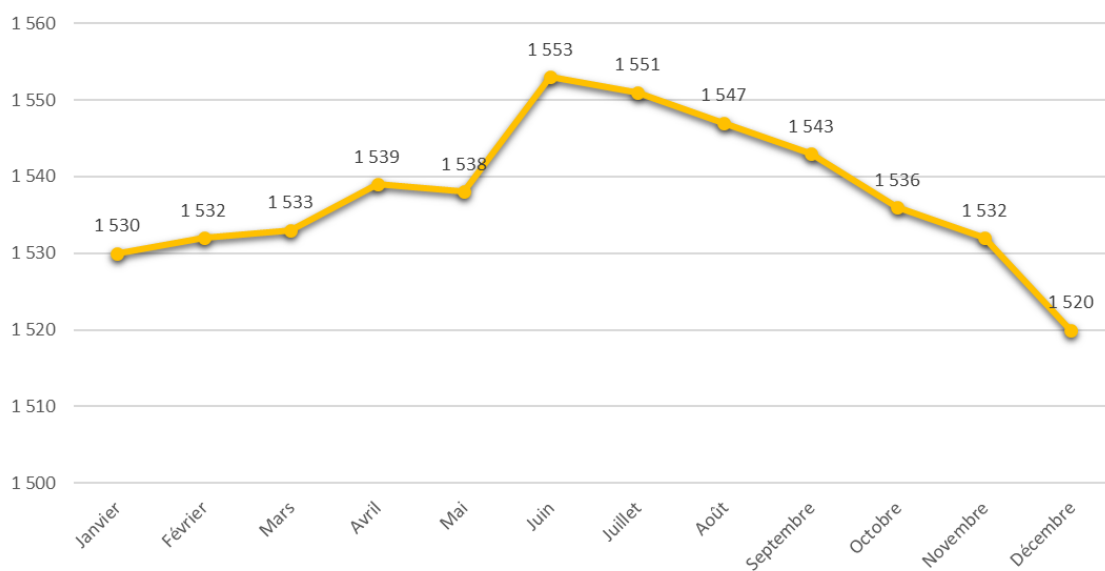
INDICATEURS

LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES (NOMBRE DE PAIEMENTS)

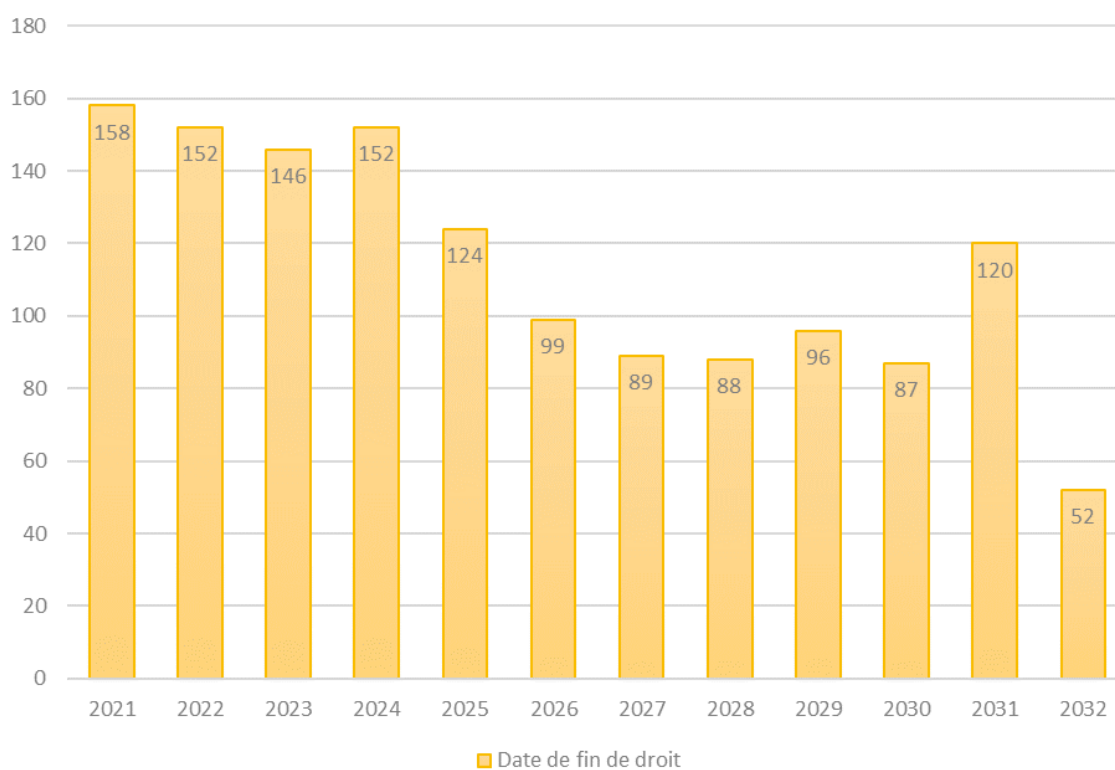
Nombre d'allocataires au 31/12/2020 : 1 520

Le paiement a été suspendu pour un allocataire à la suite d'une reprise d'activité.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES EN 2020



PREVISIONS DE SORTIE DU REGIME ENTRE 2021 ET 2032 :



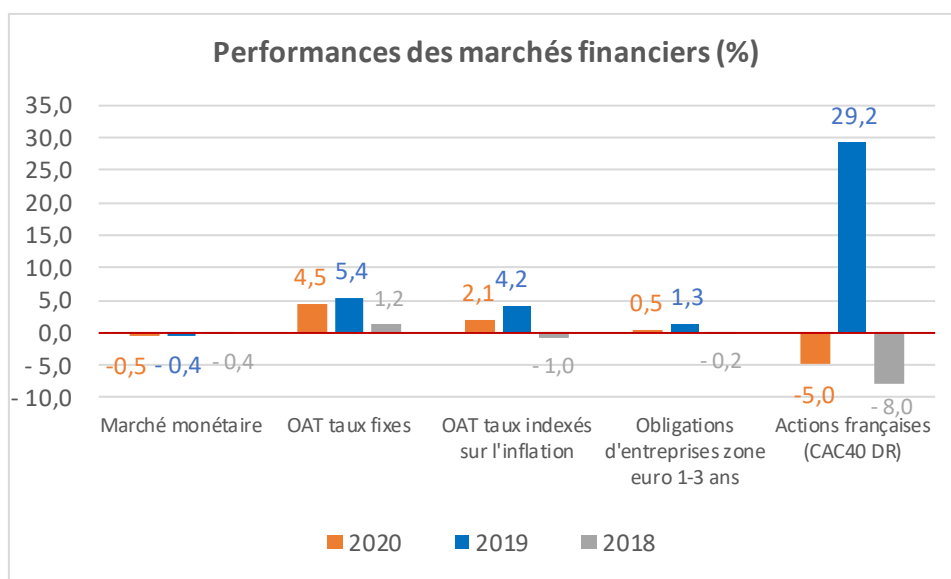
GESTION FINANCIERE

Contexte des marchés financiers : Tout au long de l'année, la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 aura paralysé l'économie mondiale et relégué au second plan tout autre événement susceptible d'animer les marchés financiers. Ces derniers, après une chute d'une rapidité sans précédent au mois de mars, se sont nettement repris sous l'effet des mesures historiques prises par les autorités monétaires et politiques pour terminer (pour certains) sur des plus hauts historiques.

En zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a amplifié sa politique monétaire déjà ultra-accommodante (principal taux directeur à 0 %). Elle a ainsi renforcé ses programmes d'achats d'actifs sur le marché (notamment via un programme dédié à lutter contre les effets de la pandémie). Elle a notamment commencé à acheter massivement des dettes d'entreprises afin de soutenir leur accès aux financements.

Sur les marchés des taux souverains, après la panique observée en mars, les rendements obligataires des États européens n'ont cessé de refluer ce qui a porté leurs valorisations à des niveaux très élevés (les cours des obligations évoluant dans le sens opposé de leurs rendements). Cette décreue des taux est attribuable aux achats massifs initiés par la BCE et à la confiance retrouvée des investisseurs toujours engagés dans une recherche de revenus.

En conséquence, la France et l'Allemagne (principaux marchés de dette souveraine en zone euro) ont vu leurs taux à 10 ans continué de s'enfoncer en territoire négatif. Dans ce contexte très perturbé par la pandémie qui a frappé le monde, la dette française à taux fixe enregistre ainsi une performance remarquable de +4,5 % (toutes maturités, source : Barclays).



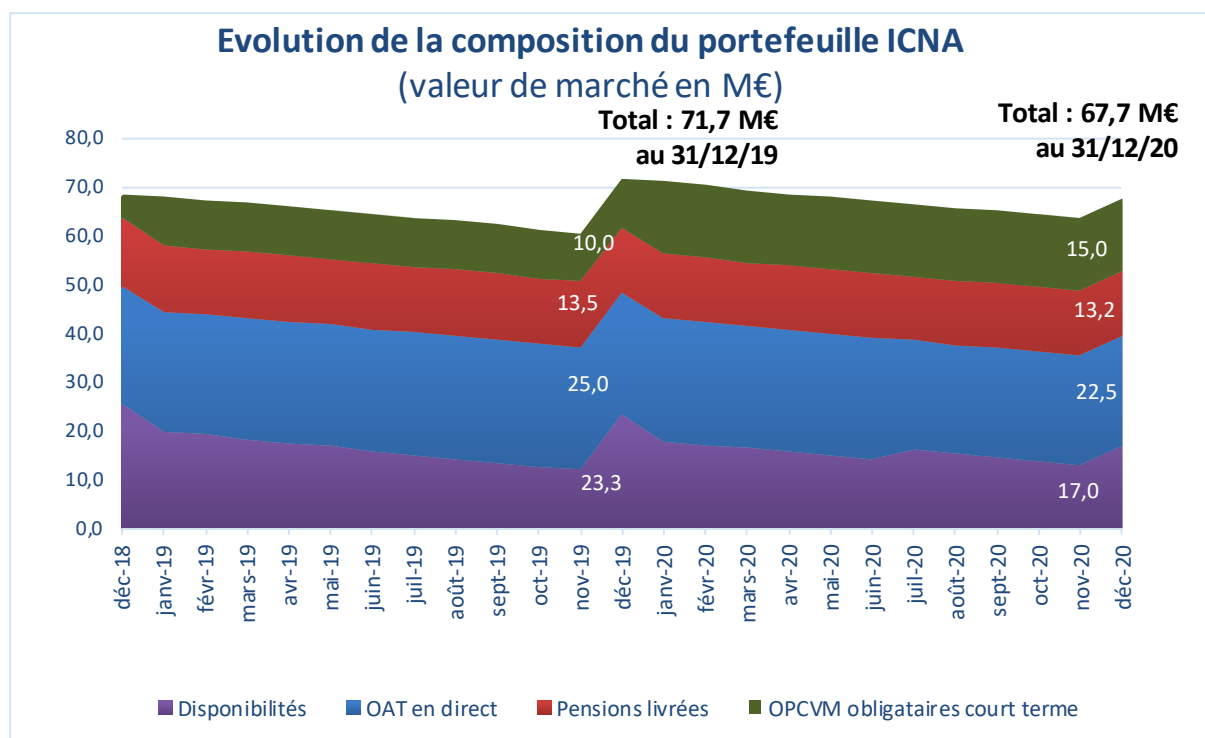
PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS DU FONDS ICNA

La valeur de marché du portefeuille d'actifs financiers (y compris trésorerie) des ICNA atteint 67,7 M€ au 31/12/2020 (contre 71,8 M€ au 31/12/2019).

Cette baisse de l'actif de -4,1 M€ s'explique par le déficit technique du régime (les décaissements nets liés aux prestations versées contribuant pour -9,1 M€ à la variation de l'actif sur l'année 2020), par le versement d'une contribution par la DGAC de +4,8 M€ le 17/12/2020), et par un léger effet favorable de valorisation des valeurs mobilières (contribution positive de +0,2 M€ en 2020).

Dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers induite par la crise sanitaire, la seule opération d'investissement a consisté à renforcer la position sur un OPCVM investi en obligations d'entreprises court terme (OFI RS Euro Credit Short Term) pour atteindre 15 M€ (achat en janvier 2020 pour 5 M€). Ce support d'investissement avait été retenu en raison de son profil relativement défensif. Il a enregistré en 2020 une performance de -0,01 % (contre une progression de +0,17 % pour l'indice de référence Barclays Euro Aggregate 1-3 ans).

Le résultat financier 2020 du fonds s'élève à 509 k€, en baisse de 155 k€ par rapport à l'exercice 2019. Cette dégradation s'explique principalement par la moins-value réalisée d'environ -400 k€ à l'occasion de l'arrivée à échéance de l'obligation indexée sur inflation OAT€i 2,25 % 25/07/2020.



II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2020	2019
ACTIF IMMOBILISE		34 254 861	36 746 781
Immobilisations financières	1	34 254 861	36 746 781
OAT indexées inflation (OATi)		3 115 262	6 238 299
OAT démembrées		18 203 747	18 054 770
Titres pris en pension livrée LT		12 935 851	12 798 733
Dépréciations des OATi			(345 021)
ACTIF CIRCULANT		32 992 618	34 341 628
Créances et comptes rattachés	2	993 996	1 041 040
Trop-verses sur prestations		28	28
Cotisations à recevoir		993 101	1 002 714
Titres pris en pension livrée CT		867	38 298
Valeurs mobilières de placement	3	14 998 749	9 999 103
Valeurs mobilières de placement		14 998 749	9 999 103
Disponibilités	3	16 999 873	23 301 486
TOTAL GENERAL		67 247 478	71 088 409

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2020	2019
CAPITAUX PROPRES	4	54 073 551	59 902 458
Report à nouveau		59 902 458	57 563 705
Résultat de l'exercice		(5 828 907)	2 338 753
DETTES		625 714	648 483
Dettes et comptes rattachés	5	623 804	644 608
Prestataires charges à payer		240 000	240 000
Cotisations sociales à reverser		162 554	163 709
Frais de gestion à payer		6 474	17 849
Dettes sur bénéficiaires		4 129	3 313
Entités publiques		210 646	219 737
Autres dettes		1 909	3 874
Créditeurs divers		1 909	3 874
COMPTES DE REGULARISATION	6	12 548 214	10 537 468
Produits constatés d'avance		12 548 214	10 537 468
TOTAL GENERAL		67 247 478	71 088 409

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION		21 620 067	22 503 363
Prestations sociales	7	21 204 098	22 094 668
Allocation temporaire complémentaire (ATC)		21 114 844	21 644 176
Complément individuel temporaire (CIT)		89 254	450 492
Charges externes	8	415 966	408 692
Frais administratifs		414 807	407 507
Autres frais de gestion		1 158	1 185
Autres charges de gestion courante		3	3
CHARGES FINANCIERES	10	154 148	111 943
Dotations aux dépréciations des éléments financiers		154 148	111 943
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11	2 957 210	
TOTAL DES CHARGES		24 731 424	22 615 306

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		15 282 056	24 178 600
Financement	9	15 192 799	23 728 104
Financement CIT	9	89 254	450 492
Autres produits de gestion courante		3	4
PRODUITS FINANCIERS	10	1 063 648	775 459
Revenus des OAT démembrées		148 977	147 704
Revenus des OATi		25 383	103 532
Revenus sur pension livrées court terme		790	2 245
Revenus sur pension livrées long terme		389 329	395 614
Produits nets sur cessions de VMP			46 530
Reprises sur dépréciations des éléments financiers		499 169	79 835
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11	2 556 813	
TOTAL DES PRODUITS		18 902 517	24 954 059
RESULTAT DE L'EXERCICE		(5 828 907)	2 338 753

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 282 056	24 178 600
Financement	15 192 799	23 728 104
Financement CIT	89 254	450 492
Autres produits de gestion courante	3	4
CHARGES D'EXPLOITATION	21 620 067	22 503 363
Prestations sociales	21 204 098	22 094 668
Allocation temporaire complémentaire (ATC)	21 114 844	21 644 176
Complément individuel temporaire (CIT)	89 254	450 492
Charges externes	415 966	408 692
Frais administratifs	414 807	407 507
Autres frais de gestion	1 158	1 185
Autres charges de gestion courante	3	3
A - RESULTAT D'EXPLOITATION	(6 338 010)	1 675 237
PRODUITS FINANCIERS	1 063 648	775 459
Revenus des OAT démembrées	148 977	147 704
Revenus des OATi	25 383	103 532
Revenus sur pension livrées court terme	790	2 245
Revenus sur pension livrées long terme	389 329	395 614
Produits nets sur cessions de VMP		46 530
Reprises sur dépréciations des éléments financiers	499 169	79 835
CHARGES FINANCIERES	154 148	111 943
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	154 148	111 943
B - RESULTAT FINANCIER	909 500	663 516
C - RESULTAT COURANT (A+B)	(5 428 510)	2 338 753
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 556 813	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 957 210	
D - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(400 397)	
TOTAL DES PRODUITS	18 902 517	24 954 059
TOTAL DES CHARGES	24 731 424	22 615 306
RESULTAT DE L'EXERCICE (C+D)	(5 828 907)	2 338 753

LES COMPTES ANNUELS
DOCUMENTS DE SYNTHESE

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2020	2019	2018	2017	2016
Report à nouveau	59 902 458	57 563 705	59 394 523	54 992 036	52 954 959
Résultat de l'exercice	(5 828 907)	2 338 753	(1 830 818)	4 402 486	2 037 077
CAPITAUX PROPRES	54 073 551	59 902 458	57 563 705	59 394 523	54 992 036

Après affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau, les capitaux propres s'élèvent à 54,1 M€.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

- Complément individuel temporaire (CIT)

La loi de finances pour 2015, complétée par le décret n°2016-1892 et l'arrêté du 27 décembre 2016 a mis en place la création d'un complément individuel temporaire au profit des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.

Aucun dossier n'a été reçu de la DGAC en 2020. Les versements auprès des bénéficiaires pour 0,1 M€ correspondent aux dossiers reçus en 2019 (25 entrants 2012-2017) et en 2018 (13 entrants 2012-2016).

Le montant des produits encaissés au titre du CIT (11,2 M€ dont 1 M€ en 2019 et aucun versement en 2020) est très supérieur aux prestations depuis sa mise en place (0,8 M€ dont 0,1 M€ en 2020) et est comptabilisé en produits constatés d'avance pour 10,4 M€.

- Cotisations reçues de l'ENAC

Le fonds a reçu exceptionnellement des versements de la part de l'ENAC pour 0,1 M€ correspondant à une régularisation de cotisations ATC pour les ICNA de l'établissement.

- L'ATC-CIT-ICNA retient l'approche ciblée, proposée par l'Autorité des Normes Comptables (ANC), pour décrire les impacts de la Covid-19 sur le bilan et sur le compte de résultat. Cette approche présente les principaux impacts jugés pertinents. La Direction de la Caisse des Dépôts n'a pas identifié d'impact significatif sur les agrégats du Bilan et du Compte de résultat. En effet, le fonds gère l'allocation temporaire complémentaire (ATC) et le complément individuel temporaire (CIT) versés aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA) radiés des cadres sous certaines conditions.

- A la date d'arrêté des comptes et des états financiers 2020 du fonds, la Direction de la Caisse des Dépôts n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'ATC CIT ICNA à poursuivre son exploitation. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Le fonds de l'Allocation Temporaire Complémentaire et du Complément Individuel Temporaire des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ATC-CIT-ICNA) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par l'ATC-CIT-ICNA est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend, appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Placements financiers

Les investissements financiers réalisés par la CDC pour le compte du fonds sont effectués sous forme de pensions livrées et, à compter de 2014, d'emprunts obligataires émis par des Etats membres de l'Union Monétaire Européenne. Ces titres sont inscrits en immobilisations financières pour tenir compte de l'objectif assigné à ce portefeuille. En effet, ces placements sont destinés à assurer l'équilibre des années déficitaires du fonds qui ont été déterminées à partir des prévisions de l'exercice en cours et des quinze exercices suivants.

L'avenant signé en avril 2018 autorise également des placements dans des titres de créances émis par des entreprises via des fonds d'investissement.

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'ATC-CIT-ICNA des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la Caisse des Dépôts perçoit une rémunération annuelle fixée par la convention signée en 2014 par les deux parties. Cette rémunération représente 0,90 % H.T. du montant des prestations ATC versées et de 0,30 % H.T. de l'encours défini comme la moyenne des 12 dernières valorisations de marché en fin de mois du portefeuille d'actifs financiers (emprunts obligataires, titres pris en pension, et OPCVM monétaires). Les contrats de pensions livrées sont évalués sur la base des revenus capitalisés linéairement pour le calcul de l'encours.

Cette rémunération est payable en 2 acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le reliquat à payer ou à recevoir, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des Dépôts, est régularisé sur l'exercice suivant.

LES COMPTES ANNUELS
ANNEXE COMPTABLE : LES NOTES

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en euros)

	Valeur brute début d'exercice	Achats	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Obligations	23 441 740			20 484 530
OAT indexées inflation	5 972 681		2 957 210	3 015 471
OAT démembrées	17 469 059			17 469 059
Pensions livrées long terme	7 568 128		170 439	7 397 689
Intérêts courus non échus	5 845 187			6 275 342
sur OAT indexées inflation	28 871			2 492
sur OAT démembrées	585 711			734 688
sur pensions livrées LT	5 230 605			5 538 162
Prime d'indexation capital OATi	236 747			97 299
Total brut	37 091 802			34 254 861
Dépréciations des OATi	-345 021			
Total net	36 746 781			34 254 861

Le montant total des immobilisations financières brutes s'élève à 34,3 M€ à la clôture contre 36,8 M€ en 2019, soit une variation de -6,8 %, provenant de l'arrivée à échéance de l'obligation indexée sur inflation et de la cession d'une pension livrée arrivée à échéance en 2020.

Obligations

(en euros)

	Valeur bilan	Coupons courus	Prime d'indexation	Prime de rembt des obligations (étalement)	Total	Valeur de marché	PV / MV latentes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)+(2)+(3)+(4)	(5)	(5)-(1)-(2)- (3)-(4)
OAT indexées inflation (OATi)	3 015 471	2 492	97 299		3 115 262	3 117 759	2 497
FR0012558310	3 015 471	2 492	97 299		3 115 262	3 117 759	2 497
OAT démembrées	17 469 059			734 688	18 203 747	19 356 308	1 152 561
FR0010810002	3 072 627			152 840	3 225 467	3 391 148	165 681
FR0010809871	2 309 436			72 993	2 382 429	2 421 696	39 267
FR0010809921	7 087 357			289 065	7 376 422	7 621 050	244 627
FR0010810218	4 999 639			219 789	5 219 428	5 922 414	702 986
TOTAL	20 484 530	2 492	97 299	734 688	21 319 009	22 474 067	1 155 058

Les moins-values latentes constatées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en dépréciations.

LES COMPTES ANNUELS
ANNEXE COMPTABLE : LES NOTES

Titres pris en pension livrée long terme

(en euros)

Début de pension	Date d'échéance	Montant mis en pension	Valorisation linéaire	Intérêts courus
03/07/2006	01/07/2021	4 705 475	8 399 197	3 693 722
05/01/2007	01/07/2021	2 506 384	4 246 101	1 739 717
05/01/2009	31/01/2022	185 830	290 554	104 724
TOTAL		7 397 689	12 935 851	5 538 162

Les intérêts courus, soit 5,5 M€, correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres de pensions et leur valorisation linéaire au 31 décembre 2020.

2 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Titres pris en pensions livrées CT et intérêts courus

(en euros)

Début de pension	Date d'échéance	Montant mis en pension	Valorisation linéaire	Intérêts courus
30/06/2020	30/06/2021	850	867	17
TOTAL		850	867	17

Produits à recevoir DGAC

Un versement de 1 M € a été reçu de la DGAC début janvier 2021 au titre du financement 2020.

3 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en euros)

	Valeur au début de l'exercice	Opérations exercice 2020		Valeur à la fin de l'exercice	Moins-Value Latente
		Achats (augmentations)	Ventes (diminutions)		
Fonds Communs de Placement	9 999 103	4 999 646		14 998 749	
Sicav monétaires					
Compte bancaire	23 301 486			16 999 873	
Total	33 300 589	4 999 646		31 998 622	

Les entrées des OPCVM et des SICAV sont comptabilisées au prix d'acquisition, les sorties en coût moyen pondéré. Les moins-values latentes constatées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en dépréciations.

Les fonds communs de placement au 31/12/2020 correspondent à des OPCVM d'obligations d'entreprises, type de placement autorisé depuis 2018.

4 : CAPITAUX PROPRES

Le report à nouveau correspond aux résultats cumulés depuis la création du fonds.

Les capitaux propres s'élèvent à 54,1 M€ après affectation du résultat déficitaire 2020 de -5,8 M€.

5 : DETTES ET COMPTES RATTACHES

Elles se composent essentiellement :

- des charges à payer sur prestations, correspondent à une estimation de 0,2 M€ des prestations CIT au 31/12/2020 (montant forfaitaire sur la base des rappels de prestations payées en 2019 sur de nouveaux dossiers reçus),
- des cotisations sociales de décembre 2020, d'un montant de 0,2 M€, reversées à l'URSSAF en janvier 2021,
- de la dette sur entités publiques de 0,2 M€ correspond au montant de prélèvement à la source dû à la DGFIP à la clôture.

6 : COMPTES DE REGULARISATION

Ils correspondent aux produits perçus d'avance comptabilisés à la clôture :

- Contribution de 10,4M€ de la DGAC pour le financement du CIT au titre des années futures :
 - 11,2 M€ de financement versé par la DGAC (dont 1 M€ en 2019 et aucun versement en 2020) ;
 - -0,8 M€ de prestations (dont 0,1M€ en 2020).
- Contribution exceptionnelle au titre de 2021 pour 2,1M€ (comprise dans un versement de 4,8M€ de la DGAC en décembre 2020).

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7 : PRESTATIONS

Le total des prestations s'élève à 21,2 M€ dont 21,1 M€ pour l'ATC et de 0,1 M€ pour le CIT.

Leur variation de -0,9 M€ par rapport à 2019 s'explique par la variation :

- de -0,5 M€ des prestations ATC, due à la baisse des allocataires (1534 au 31/12/2019, 1521 au 31/12/2020)
- de -0,4 M€ des prestations CIT qui correspond à l'absence de rattrapage de dossiers au cours de l'exercice, contrairement à l'exercice 2019.

8 : FRAIS DE GESTION

Le montant de la facture des frais de gestion s'élève à 0,4 M€ dont 99 % de frais administratifs et 1 % de frais de banque et de commission de conservation des actifs financiers.

9 : FINANCEMENT PRINCIPAL

Ce poste enregistre les contributions versées par la DGAC au titre de l'ATC de 15,2 M€, dont un abondement DGAC de 2,7 M€ au titre de 2020.

Financement de l'ATC

	Date de versement	Montant	(en euros)
			dont ENAC (*)
Cotisations janvier	janv 2020	1 045 105	
Cotisations février	févr 2020	1 043 796	
Cotisations mars	mars 2020	1 049 676	7 566
Cotisations avril	avr 2020	1 045 897	7 189
Cotisations mai	mai 2020	1 052 609	6 957
Cotisations juin	juin 2020	1 039 819	6 957
Cotisations juillet	juil 2020	1 042 500	6 957
Cotisations août	août 2020	1 035 964	6 957
Cotisations septembre	sept 2020	1 024 971	6 957
Cotisations octobre	oct 2020	1 036 996	6 730
Cotisations novembre	nov 2020	1 040 681	6 730
Abondement DGAC (**)	déc 2020	2 700 000	
Cotisations décembre	déc 2020	41 684	
Cotisations décembre	janv 2021	993 101	6 499
TOTAL		15 192 799	69 498

(*) le fonds a reçu exceptionnellement de la part de l'ENAC des versements correspondant à une régularisation de cotisations ATC pour les ICNA de l'établissement.

(**) versement de 4,8 M€ en décembre 2020 dont 2,7 M€ au titre de 2020 et 2,1 M€ au titre de 2021.

Financement du CIT

Aucun financement n'a été reçu de la part de la DGAC au titre du CIT en 2020.

Une reprise des produits constatés d'avance de 0,1 M€ a été réalisée au titre du financement des prestations CIT de l'exercice.

10 : RESULTAT FINANCIER

Les charges financières d'un montant de 0,2 M€ correspondent à la dotation aux dépréciations des éléments financiers.

Les produits financiers, d'un montant de 1,1 M€, correspondent :

- aux primes sur OAT démembrées et indexées et pour 174 360 €
- aux revenus des titres pris en pension livrée court terme pour 790 €
- aux revenus des titres pris en pension livrée long terme pour 389 329 €
- à une reprise sur dépréciations des éléments financiers pour 499 169 €.

11 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles d'un montant de 3 M€ correspondent à la valeur comptable du remboursement du 25/07/2020 des OAT€ indexées.

Les produits exceptionnels, d'un montant de 2,6 M€, y compris une prime d'indexation sur inflation de 0,1 M€, correspondent au remboursement des OAT€ indexées.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse
des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels de l'ATC
ICNA**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels de l'ATC ICNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations et conformément aux principes d'élaboration décrits dans l'annexe, dans un contexte complexe et évolutif de crise liée à la Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir, créant des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ATC ICNA au 31 décembre 2020 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 4 juin 2021

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT

Philippe Vogt



MAZARS

François Lembezat

